



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

ADOPTION ET MODIFICATIONS DE RÈGLEMENTS

De la commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

AVIS PUBLIC est par la présente donné que

1. Le règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du Comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été adopté à la séance ordinaire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 25 février 2015.

Ce règlement entrera en vigueur à la date de sa publication.

2. Les règlements n° BL2000-CA-05: Jour, heure et lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires de la commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sera modifié à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier qui se tiendra le 22 avril 2015, dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) à 19 h 30.

Les documents peuvent être consultés au centre administratif situé au 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) ou sur notre site Web. Nous vous invitons à composer le 450 621-5600 pour connaître nos heures d'ouverture ou à visiter notre site Web à www.swlauriersb.qc.ca.

Fait à Rosemère (Québec)
2015-02-26
Johanne Brabant
Secrétaire générale